

« L'écoute sociale en prévention peut éviter une crise suicidaire »

Entretien avec Marc Fillatre,

psychiatre au centre hospitalier universitaire de Tours (Indre-et-Loire), président de l'Union nationale pour la prévention du suicide (UNPS).

La Santé en action : Quelles fonctions occupez-vous et quelles sont les missions de l'Union nationale pour la prévention du suicide (UNPS) ?

Marc Fillatre : Je suis praticien hospitalier au centre hospitalier universitaire (CHU) de Tours, responsable de l'unité d'hospitalisation pour adolescents et responsable de l'activité de thérapie familiale à la clinique psychiatrique universitaire. Je suis également engagé dans un réseau départemental de prévention du suicide, Vivre et intervenir ensemble face au suicide (Vies 37). Je suis devenu le président de l'Union nationale pour la prévention du suicide (UNPS) fin 2018, après avoir en été vice-président pendant plusieurs années, et je suis le référent pour la région Centre – Val de Loire du Groupe d'études et de prévention du suicide (Geps).

L'UNPS a été créée en 1999 et regroupe une quarantaine de structures qui œuvrent à la prévention du suicide et du mal-être. Sa mission est de lutter contre les tabous à la fois auprès du grand public par des campagnes de communication et de sensibilisation, et auprès des institutions – et en particulier des financeurs – pour favoriser des prises de positions en faveur de la prévention. Nous sommes représentés au sein de l'Observatoire national du suicide.

Nous participons au développement de l'état des connaissances du problème et aux actions de prévention. Depuis 2000, l'UNPS dispense des formations sur le repérage de la crise suicidaire et édite des livres, par exemple un guide méthodologique à destination des chefs d'entreprise confrontés à des suicides inopinés. Nous répondons aux demandes des acteurs pour les accompagner, à l'instar de ce que nous faisons à la SNCF avec laquelle une convention-cadre a été signée pour mener des actions en commun auprès de leur personnel et du public. L'UNPS organise tous les ans un colloque à Paris lors de la Journée nationale pour la prévention du suicide (5 février). Elle est aussi à l'initiative de villages associatifs dans l'espace public (places, gares) pour promouvoir la prévention du suicide et du mal-être et faire connaître ses structures adhérentes lors de la Journée mondiale pour la prévention du suicide (10 septembre).

S. A. : **Pouvez-vous nous présenter les associations adhérant à l'UNPS qui proposent des dispositifs d'aide à distance pour les personnes en souffrance ?**

M. F. : Près d'une dizaine d'associations ont un service d'aide à distance (téléphone et/ou Internet) dans leurs attributions, comme S.O.S Amitié, Suicide Écoute, S.O.S. Solitude, SOS Suicide Phénix, SIS Association, Ligne Azur... Cette activité d'écoute est assurée par des équipes de bénévoles, encadrés par des professionnels, et par des salariés qui bénéficient d'une formation initiale et continue, dont le travail est supervisé. Ces permanences d'écoute téléphonique, aujourd'hui de plus en

L'ESSENTIEL

► **L'Union nationale pour la prévention du suicide (UNPS) souligne l'importance du travail d'écoute téléphonique réalisé par les associations dans l'actuel dispositif d'écoute et de prévention des conduites suicidaires.**

plus complétées par des services de « tchat¹ », sont en général ouvertes sept jours sur sept, et certaines 24 heures sur 24. Elles sont anonymes et gratuites.

S. A. : **Quelle est la position de l'UNPS face à la proposition du ministère des Solidarités et de la Santé d'étudier les conditions de mise en œuvre d'un « numéro national de recours pour les personnes en détresse psychique extrême » ?**

M. F. : À l'époque où nous avons rendu un avis sur le projet de numéro national, sa dénomination était moins précise, plus large. Il s'agissait de mettre en place un numéro d'accueil unique. L'idée était de centraliser les appels, afin d'éviter aux personnes cherchant du soutien de se perdre dans le dédale des dispositifs existants et de rendre leur accès plus aisé, ce qui paraît souhaitable et nécessaire. Dans les grandes lignes, nous sommes favorables à cette initiative ; notamment parce qu'elle répond à un problème : la diversité des demandes, avec d'un côté des personnes découragées parce qu'elles sont confrontées à des difficultés dans leur vie et de l'autre, des



© DR. Vigliani Hauts de France

personnes qui sont littéralement sur le bord de la fenêtre. Il est évident que les deux ne peuvent être traitées de la même façon : d'un côté, l'écoute anonyme bienveillante peut apporter un réconfort et participer au retissage du lien social ; de l'autre, il s'agit d'envoyer les secours de toute urgence. Nous sommes favorables à ce numéro national si plusieurs conditions sont réunies : pour mettre en œuvre une prévention téléphonique efficace, il faut un système capable de parfaitement analyser la demande. Et donc, il faut au bout du fil des compétences, une organisation et un budget pour appuyer le tout. Enfin, il ne faut pas oublier l'utilisation par le public des territoires numériques (tchat, mail...) ; tout le monde n'utilise pas son téléphone pour appeler.

S. A. : Quels sont les enjeux de la mise en place d'un tel numéro pour les structures adhérentes à l'UNPS, qui proposent un service d'écoute téléphonique ?

M. F. : Les associations peuvent redouter un fonctionnement fondé sur la demande d'identité ou permettant d'identifier le numéro de l'appelant. Elles tiennent à ce que l'anonymat soit préservé ; il est un gage de confiance pour les échanges. Par ailleurs, qui recevra les appels au numéro national ? Quelles seront les compétences et les qualités des répondants ? L'analyse fine de la demande est indispensable pour ne pas médicaliser des personnes qui ne sont pas prêtes à passer à l'acte et ne pas perdre celles qui vont très mal. Sur quels relais vont s'appuyer

les répondants nationaux ? Le risque est d'avoir un numéro qui centralise à l'excès et qui ne donne pas accès aux structures de prise en charge dans les territoires, au plus près de la personne. Pour que ces répondants aient une bonne connaissance du terrain, il leur faut une cartographie complète des ressources disponibles ; cela veut dire qu'au préalable, il faut que des chargés de mission dressent l'inventaire de ce qui existe et de ce qui fonctionne (ou non) dans les régions et qu'ils le maintiennent à jour. Et que celui-ci soit plus détaillé que ce que l'on peut déjà trouver sur Internet.

S. A. : Comment ce numéro national pourra-t-il venir s'articuler avec les dispositifs d'aide à distance gérés par les associations faisant partie de l'UNPS ?

M. F. : Il est trop tôt pour décrire clairement une articulation entre les deux, le cahier des charges du numéro unique étant encore assez flou. Si ce numéro est efficient, le plus simple est que les appels aux associations soient transférés au numéro national, quand la situation paraît préoccupante aux yeux des bénévoles. Certains sont formés au repérage de la crise suicidaire. Cependant, il peut y avoir des problèmes de sur-diagnostic ou de sous-diagnostic, car les écoutants ne sont pas face à la personne. Pour ma part, je pense qu'il sera important de garder un *continuum* entre le nouveau système et les associations proposant de l'écoute téléphonique. Celles-ci travaillent sur le lien et l'intégration sociale ; elles peuvent également apporter une aide

différente aux patients suivis en psychiatrie, qui sont certes pris en charge médicalement, mais qui ne le sont pas forcément sur le plan de leurs autres besoins. Il me paraît tout à fait essentiel de permettre à ces structures de continuer à fonctionner. D'autre part, il ne faudrait pas que le repérage de la crise suicidaire devienne pour elles une obligation, prenant le pas sur le reste du travail d'écoute. On rendrait alors difficile le rôle des bénévoles. Or, l'écoute sociale qu'ils pratiquent au quotidien est une forme de prévention qui souvent évite, en amont, l'aggravation d'états dépressifs. Ces évolutions favorables – et souvent invisibles – ne sont malheureusement pas prises en compte dans l'analyse de l'évolution des situations. En restreignant l'écoute sociale, on mettrait alors en danger les personnes qui en ont besoin. La complémentarité entre les deux approches est indispensable et il est donc nécessaire de garder une fluidité dans la prise en charge. Nous pouvons craindre que la répartition des financements soit inadaptée à la complémentarité des interventions. Lors de l'écoute bienveillante réalisée dans le cadre des dispositifs d'aide à distance proposés par les associations, nous recueillons les besoins des appelants en termes d'écoute et d'aide. Nous devons être vigilants et argumenter auprès des pouvoirs publics afin que la réponse à ces besoins continue d'être financée. ■

Propos recueillis par Nathalie Quérue, journaliste.

1. Messagerie instantanée.